



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer



TERRITORIALISATION DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Christophe Béchu et Christelle Morançais
lancent la COP régionale Pays de la Loire

Éditorial



Christophe Béchu

Ministre de la Transition
écologique et de la
Cohésion des territoires

Je suis heureux de participer, aux côtés de Christelle Morançais, au lancement de la COP de la région Pays de la Loire. Après les régions Grand Est, Guadeloupe, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire, Martinique, Hauts-de-France, La Réunion, Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, Auvergne-Rhône-Alpes, et Saint-Pierre et Miquelon, c'est en effet au tour de la région Pays de la Loire de lancer une discussion stratégique pour décliner localement la planification écologique.

Pour atteindre nos objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030, le Président de la République a lancé, le 25 septembre 2023, un appel aux collectivités territoriales les invitant à jouer un rôle central dans la mise en œuvre de la planification écologique au sein de leur territoire.

Les collectivités territoriales sont en première ligne de la transition écologique. Elles ont un rôle essentiel à jouer dans la planification écologique qui, aujourd'hui, doit s'appliquer et s'ancrer dans les réalités du terrain. L'acceptabilité des mesures est en effet une condition déterminante de sa réussite. Les crises du climat et de la biodiversité sont étroitement liées. La décarbonation et la préservation de la biodiversité constituent ensemble le socle de la planification écologique et des COP territoriales dont je suis chargé.

Le dispositif de la territorialisation vise à engager une discussion stratégique à l'échelle de la Région et aboutir, au terme d'un travail collectif de plusieurs mois, à une déclinaison régionale de la planification écologique partagée par l'ensemble des collectivités territoriales participantes, depuis l'échelon régional jusqu'à l'échelon local de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou de la commune. À cet effet, l'organisation de conférences des parties (COP) à l'échelle de chaque région, confiée au tandem préfet de région - président du conseil régional, associera étroitement tous les niveaux de collectivités et les acteurs du territoire de chaque secteur, pour fixer collectivement les objectifs à atteindre, les leviers d'actions à activer et s'inscrire dans tous les volets de la planification écologique.



Christelle Morançais

Présidente de la Région
des Pays de la Loire

Nous portons une écologie positive, de croissance et de solutions, qui agit au service du développement de notre territoire. Depuis 2016, nous avons posé les piliers d'une politique utile et pragmatique : avec le développement des énergies renouvelables, la décarbonation de notre industrie, la transition de notre agriculture face aux impacts du réchauffement climatique et la protection de notre biodiversité.

Nous avons engagé des plans audacieux pour améliorer la qualité de notre eau, pour mieux capter le carbone, pour défendre une alimentation durable, pour engager la transition de l'un des outils industriels les plus stratégiques du pays : le Grand Port Maritime Nantes/Saint-Nazaire, pour développer les mobilités durables pour tous.

Ces grands défis impliquent une mobilisation collective et positive de tous les acteurs du territoire : industries, agriculteurs, citoyens, collectivités.

C'est ensemble que nous parviendrons à transformer ces défis de notre temps en opportunités d'avenir, de bien-être, de croissance et d'emploi.

La région Pays de la Loire : un territoire engagé pour la transition écologique



Les territoires et parties prenantes des Pays de la Loire n'ont pas attendu que les effets tangibles du changement climatique se fassent ressentir pour engager des politiques ambitieuses de transition écologique, comme le montre la baisse de 17% des émissions de gaz à effet de serre entre 2008 et 2021.

Les collectivités de la région définissent très concrètement leurs stratégies locales de lutte contre le changement climatique au travers du **schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires porté par le Conseil régional**, et avec **42 plans Climat Air Énergie Territoriaux**.

Le GIEC Pays de la Loire, institué à l'initiative du Conseil régional, avait rendu ses conclusions en juin 2022¹ avant que la sécheresse historique de l'été 2022, ou encore la douceur extrême de cet hiver 2024, ne viennent illustrer de manière tangible ce pour quoi tous ces efforts sont déjà engagés.

Cette transition est pour autant un véritable défi pour une région située au 3^e rang métropolitain en termes de dynamique démographique (0,6%, soit plus de 20 000 habitants par an entre 2015 et 2021), et économique - premier rang des régions françaises en termes de part de l'emploi industriel (16,7%), 2^e taux de chômage le plus bas de France, et une dynamique économique globale plus élevée que la moyenne nationale.

Les **filières économiques stratégiques** de la région, et notamment l'agriculture et l'agro-alimentaire, l'aéronautique, la construction navale et l'automobile, qui comptent chacune sur le territoire des fleurons d'envergure internationale, **sont directement impactées par les effets du changement climatique et ont entamé la décarbonation de leurs activités. Les productions agricoles des Pays de la Loire** – caractérisées par une grande diversité des productions et la place importante de l'élevage – occupent une place déterminante en termes d'aménagement du territoire, d'emploi et de production de richesse, et **sont particulièrement exposées aux conséquences des aléas climatiques**.

Aussi, la décarbonation de la zone industrialo-portuaire de l'estuaire de la Loire, dont les activités sont parmi les plus émettrices au niveau national, est déjà engagée avec le soutien de l'État et des collectivités territoriales dans une démarche visant à sortir de la dépendance aux énergies fossiles. En cela, l'installation du premier parc éolien en mer depuis Saint-Nazaire a mis le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN) au cœur des projets de structuration de l'outil industriel pour la façade Atlantique. Le défi à relever est de taille : installer 45 GW d'éolien en mer d'ici à 2050 va nécessiter une capacité industrielle considérable.

Ces dynamiques démographiques et économiques dont bénéficie le territoire depuis plusieurs décennies induisent aussi des pressions importantes sur les ressources et espaces naturels du fait de besoins croissants en logement, réseaux de transport et consommation d'énergie. **Ces pressions s'exercent alors même que les Pays de la Loire présentent une grande diversité de milieux naturels, de paysages et d'espèces, et dans le même temps une ressource en eau dégradée, en qualité comme en quantité, avec seulement 11% de cours d'eau en bon état écologique. C'est enfin une région exposée à des risques importants d'inondation et de submersion marines, et donc particulièrement exposée aux effets du changement climatique.**

À noter que les enjeux de développement durable ne sont pas homogènes au sein de la région, et l'INSEE² a pu résumer ces typologies de la façon suivante : **la pression foncière et l'organisation des transports dans les métropoles, la mobilité et l'habitat dans les territoires qui les entourent, les enjeux socio-économiques et de maîtrise de l'artificialisation dans les territoires ruraux, et les pressions sur la ressource liée au tourisme sur le littoral.** Cette multiplicité des enjeux engendre autant de réponses différentes et adaptées aux territoires.



¹<https://www.paysdelaloire.fr/mon-conseil-regional/toute-lactu-de-ma-region/les-actualites/climat-lalerte-du-giec-en-pays-de-la-loire>

²<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5426582>





L'engagement des parties prenantes a déjà conduit à des résultats concrets en matière de transition écologique. Pour en citer quelques-uns :

- **en matière de transport** : les outils de promotion mis en place vis-à-vis du grand public et des employeurs ont permis d'atteindre 26 millions de km parcourus en covoiturage, soit plus de 5 300 tonnes de CO₂ évitées (registre de preuve de covoiturage) ;
- **en matière d'énergie** : la production d'énergie renouvelable a plus que doublé en 10 ans depuis 2011, passant de 3860 GWh à 8610 GWh d'ENR produits – et ce avant même le raccordement du premier parc éolien en mer mis en service en 2022 au large de Saint-Nazaire, dont la production tient ses promesses avec plus de 1,6 TWh produits entre novembre 2022 et octobre 2023 ;
- **la profession agricole** est également fortement mobilisée dans cette transition, notamment les filières d'élevage qui se sont totalement emparées du dispositif « Fermes bas carbone » avec 2152 élevages bovins laitier, 637 élevages bovins viandes et 61 élevages caprins impliqués ;
- **les efforts de rénovation thermique** menés depuis des années, liés à la décarbonation du mix électrique français, ont permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments résidentiels de -17,0 % entre 2012 et 2021 ;
- **en matière de protection de la biodiversité** : 4 nouveaux sites de protection forte ont été créés en 2023 et début 2024 : la réserve naturelle régionale de la Champagne de Méron en Maine-et-Loire, l'arrêté de protection de biotope pour les chiroptères de la cité administrative de Laval en Mayenne, l'arrêté de protection des habitats naturels de la pointe de l'Aiguillon en Vendée et l'arrêté de protection de biotope de l'île Dumet et ses abords en Loire-Atlantique, représentant au total près de 358 ha

supplémentaires bénéficiant d'un cadre de protection accrue. La labellisation RAMSAR du Marais Poitevin est venue reconnaître à la fois le statut d'importance nationale et internationale des zones humides qu'il abrite, et les engagements de l'ensemble des acteurs pour leur préservation.

L'engagement des territoires s'illustre également avec le soutien de l'État au travers des 970 dossiers déposés dans le cadre de la première année de mise en œuvre du Fonds vert, représentant un investissement de près de 800 M€. 600 lauréats, représentant 2/3 des dossiers, ont mobilisé la totalité des 93 millions d'euros attribués aux Pays de la Loire.

La grande qualité des dossiers déposés en majorité par les collectivités, mais également des associations et entreprises, a permis, rien que sur l'année 2023 :

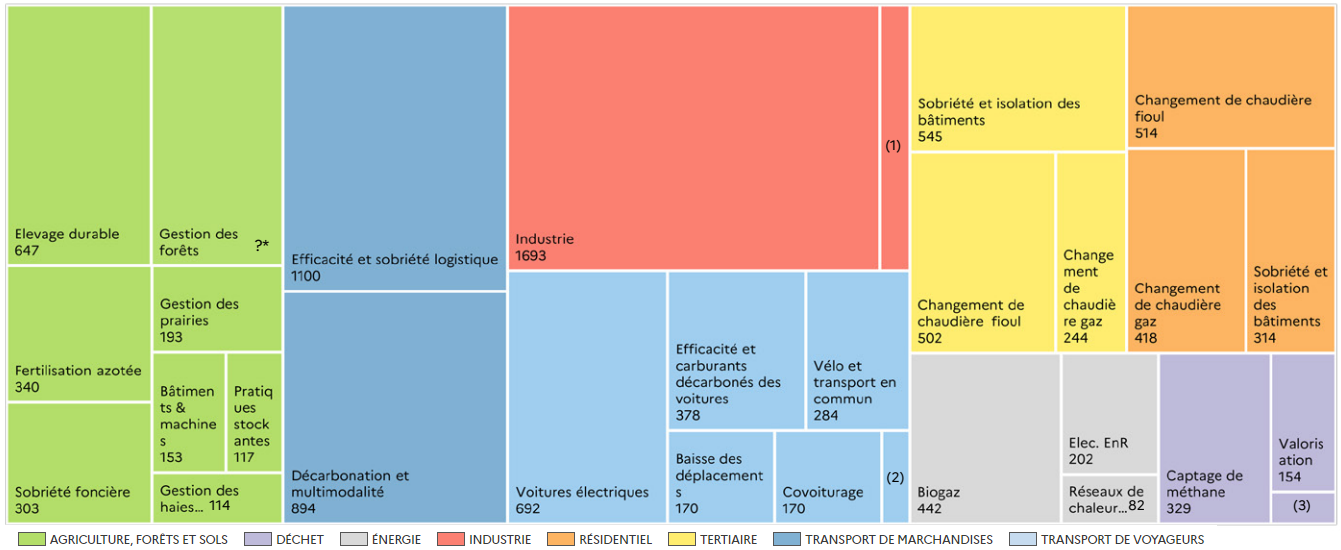
- **un gain énergétique moyen de 59%** pour les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics financés ;
- **la préservation d'une surface de plus de 58 hectares** permettant la construction de plus de 1 800 logements (dont 800 logements locatifs sociaux) ;
- **la désimperméabilisation de 13,5 ha en 2023** pour un objectif national de 100 ha

Ces résultats sont le marqueur de cette capacité de mobilisation collective qui caractérise les Pays de la Loire, que ce soit au niveau régional, départemental et infra-départemental. Au travers de la territorialisation de la planification écologique, l'État et la Région ont à cœur d'animer et renforcer ce trait. C'est un atout crucial et indispensable pour affronter dans le temps long les défis de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique ainsi que de la préservation du vivant qui restent à relever.



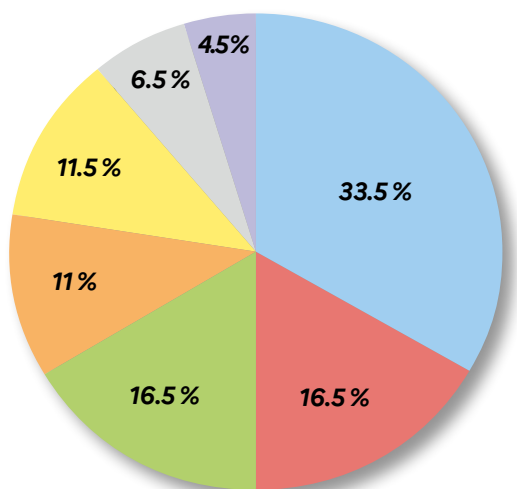
La région Pays de la Loire : panorama des leviers de décarbonation

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030

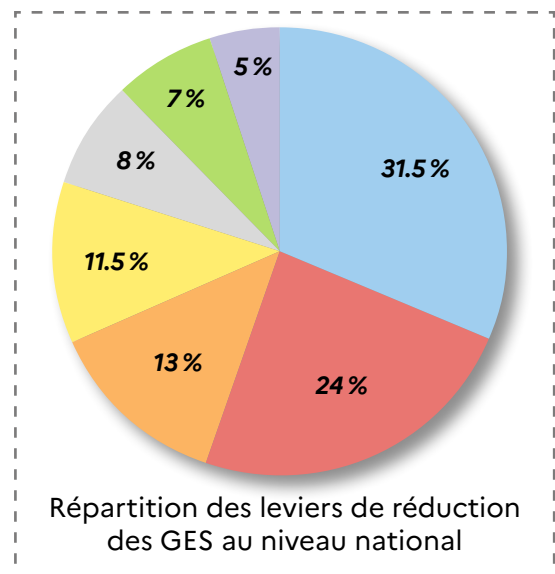


(1) Produits bois : 136 ktCO₂e. (2) Bus et cars décarbonés : 45 ktCO₂e. (3) Prévention des déchets : 35 ktCO₂e.
* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Environ **5,6%** de l'effort national pour la région Pays de la Loire



Répartition des leviers de réduction des GES en Pays de la Loire

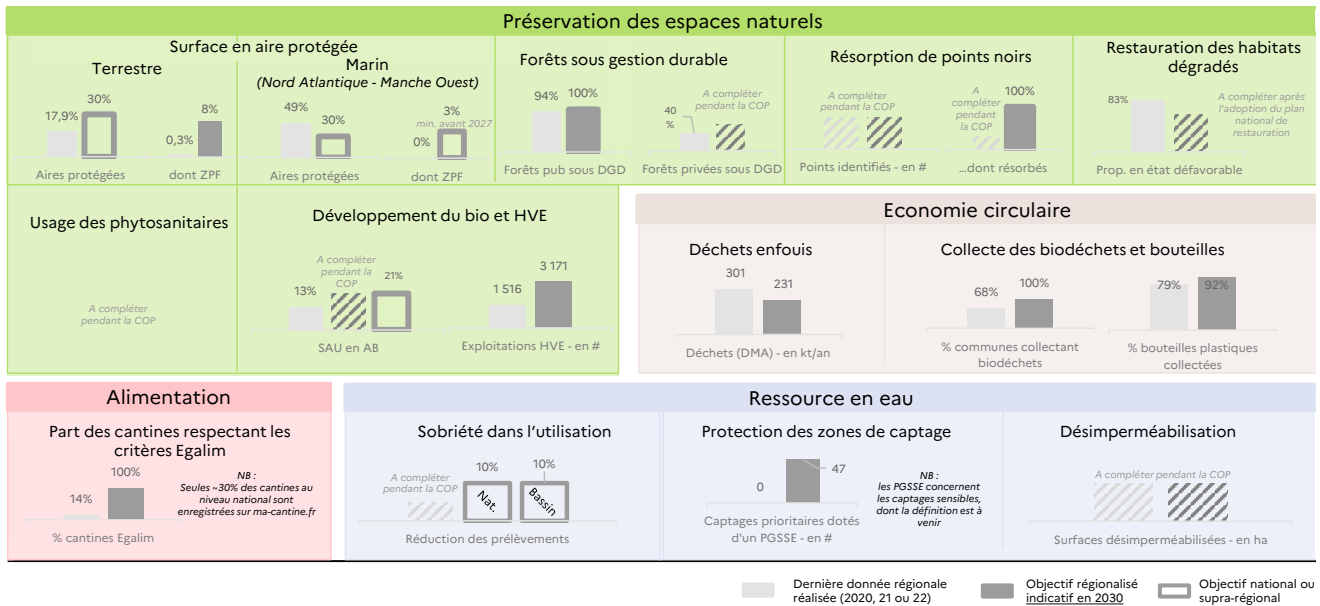


Répartition des leviers de réduction des GES au niveau national



La région Pays de la Loire :

panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources



COP régionales

Une démarche inédite à l'échelle des régions

La planification écologique donne à la France un cap en matière de réduction des gaz à effet de serre. Ce plan national fait de la France l'un des premiers pays à se doter d'une stratégie globale et concrète et permet à chaque secteur et chaque acteur d'avoir une vision du chemin à parcourir pour atteindre nos objectifs nationaux de décarbonation de -55% en 2030 et de préservation et conservation de la biodiversité et plus généralement des ressources.



La territorialisation de la planification : une nouvelle étape clé qui s'adapte à chaque territoire

Elle répond à plusieurs enjeux :

- l'intégration cohérente de tous les volets de la planification écologique (réduction des GES, adaptation, préservation et restauration de la biodiversité, agriculture...);
- l'identification des spécificités de chaque territoire régional au regard des défis de décarbonation, protection et restauration de la biodiversité, afin que l'exercice territorial et l'exercice national se nourrissent mutuellement ;
- le partage des actions et projets des collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire régional ;
- la mobilisation de l'État, des collectivités territoriales, des acteurs économiques et associatifs et des citoyens.

Pour atteindre ces objectifs, une accélération des efforts collectifs est nécessaire.

Atteinte des objectifs 2030 : un plan d'actions partagé par les collectivités territoriales. Chacune des COP vise à définir régionalement les leviers d'actions alignés avec les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre (GES)

et de préservation de la biodiversité. Il s'agit d'intégrer de manière cohérente tous les volets de la planification écologique, notamment ceux qui ont d'ores et déjà été engagés (plan eau, rénovation des écoles, transition agricole, identification des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables (ENR), etc.).



Une approche transversale de la transition écologique

Le secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a identifié 43 leviers régionaux de décarbonation transverses aux défis environnementaux (climat, biodiversité, adaptation, ressources, santé) et dresse secteur par secteur (industrie, agriculture, bâtiments, énergie, mobilités...) les actions et objectifs. Ces leviers se déclinent territorialement dans deux panoramas : l'un sur les enjeux d'atténuation du climat (décarbonation), l'autre sur la préservation et restauration de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles. Des cartes régionales sont enfin proposées sur le volet de l'adaptation au changement climatique.

Les panorama régionaux constituent une base de discussion entre les parties prenantes dans le cadre de la COP.

Ces objectifs ont un caractère illustratif et doivent permettre, notamment à tous les élus, de visualiser une trajectoire de réduction des gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030 pour leur région, cohérente avec la trajectoire nationale.





Association et engagement des parties prenantes à toutes les échelles du territoire

La COP mobilise, sous la coanimation du préfet de région et du président du conseil régional, tous les exécutifs de la région : le conseil régional, les conseils départementaux, les EPCI et groupements porteurs des CRTE (pays, PETR, PNR), les maires et les associations départementales les représentant. Il s'agit de mener un travail collectif de plusieurs mois pour aboutir à une déclinaison régionale de la planification écologique, partagée par l'ensemble des collectivités territoriales participantes.

La COP mobilise, en particulier lors de la phase de débats, les parlementaires, les acteurs du monde économique (représentants des entreprises du secteur industriel et agricole, l'ensemble des organismes consulaires...) et les acteurs de la société civile (associations environnementales, association de consommateur, jeunes...) dont l'implication dans cet exercice est essentielle.



Une approche participative

La méthode proposée est plus participative que prescriptive. Concrètement, les travaux s'appuient sur une proposition de déclinaison régionale des leviers identifiés dans la

planification nationale, qui ne se limitent pas aux enjeux de décarbonation et abordent aussi la biodiversité et la gestion des ressources naturelles. L'étape suivante permet d'établir un diagnostic en faisant le recueil, pour chaque levier, des actions des collectivités, réalisées et en cours. Cela permet à la COP de s'aligner sur une proposition d'objectifs concrets à soumettre au débat en phase suivante.

En support du déroulement des différentes étapes de la COP, un simulateur en ligne est mis à disposition. Il a pour but d'aider à comprendre et à prendre en main la trajectoire de baisse des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de son territoire. L'objectif est de pouvoir visualiser pour chacun des leviers la conversion entre les grandeurs physiques (nombre de voitures électriques, hectares de surface agricole utile...) et l'objectif en MtCO₂ (ou les objectifs sur les sujets de ressources) à la maille de chaque région.



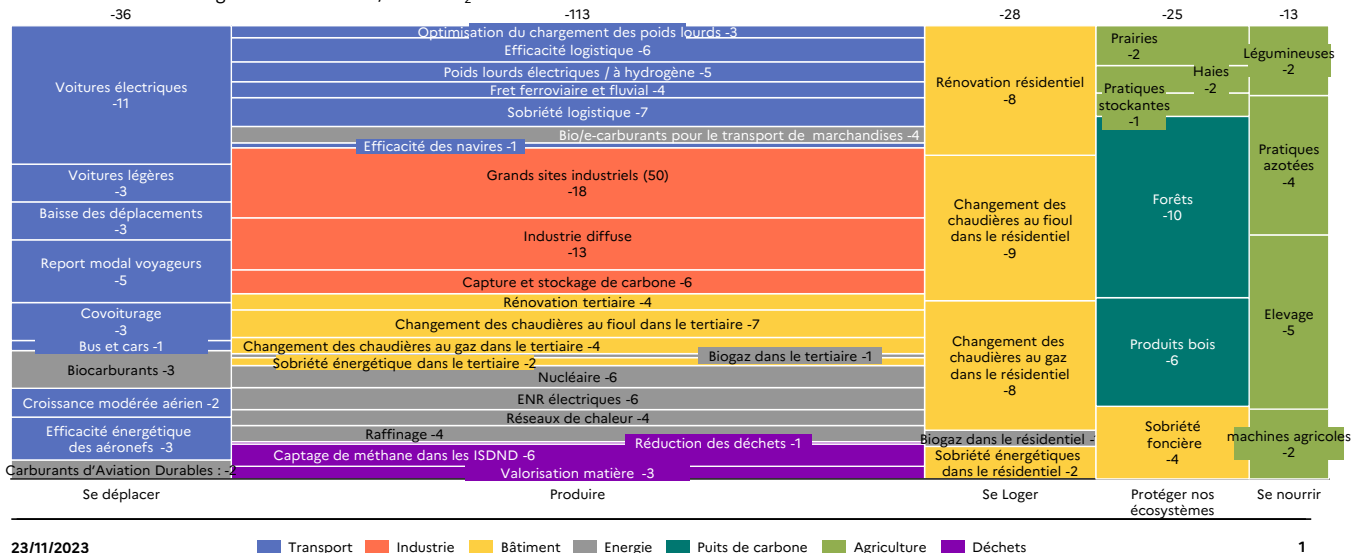
Une mobilisation de tous les services de l'État : national, déconcentré, opérateurs

La réussite de la COP repose également sur la mobilisation et l'expertise de l'ensemble des services de l'État et de ses agences.



Un plan d'actions collectif de 52 leviers pour atteindre nos objectifs 2030 de baisse des émissions de GES

Leviers de réduction de gaz à effet de serre, en MtCO₂e entre 2019 et 2030



COP régionales

Une démarche en 4 temps

1

ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ DU TERRITOIRE

Il s'agit de mesurer le chemin déjà parcouru par les actions et programmes portés par les collectivités et acteurs locaux et celui qu'il reste à parcourir afin d'atteindre les objectifs de chaque région, de faire connaître et de partager les objectifs à atteindre.

2

CONDUIRE UN DÉBAT

La forme est laissée à l'appréciation des préfets et des présidents de région, en lien avec les attentes des exécutifs au sein du territoire régional. Ce débat doit permettre aux acteurs de s'approprier le diagnostic, identifier les efforts collectifs à fournir pour atteindre les objectifs régionaux et définir sans attendre les actions et projets à lancer ou poursuivre pour 2024.

3

PARTAGER À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES INFRARÉGIONAUX

(départements et périmètres des CRTE) une déclinaison indicative des actions à mener.

4

ÉTABLIR UNE FEUILLE DE ROUTE

Elle matérialisera le choix des engagements pris par les territoires par secteur.

La COP doit être finalisée au plus tard à l'été 2024, avec l'établissement de la trajectoire régionale visant l'atteinte des objectifs en 2030. La feuille de route régionale à 2030 issue de ces travaux matérialisera le choix des engagements pris par les territoires pour chaque secteur. Elle présentera une série de leviers concrets et des engagements d'actions, décrivant une trajectoire crédible qui permette d'atteindre les objectifs régionaux à l'horizon 2030.



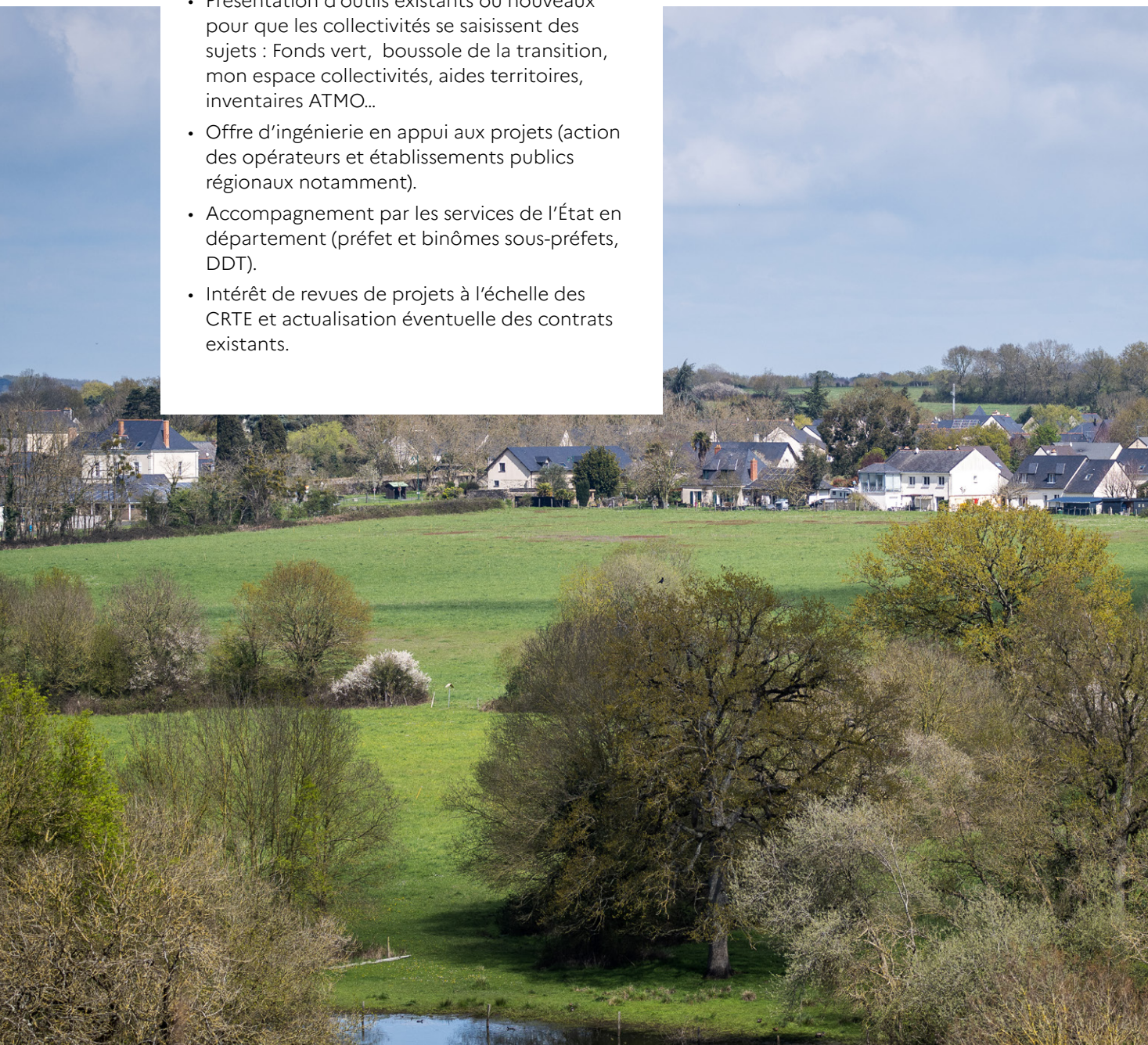
COP régionales

Un appui au déploiement



En soutien à la démarche des COP, un ensemble de ressources ainsi qu'une offre d'accompagnement sont proposés par l'État.

- Présentation d'outils existants ou nouveaux pour que les collectivités se saisissent des sujets : Fonds vert, boussole de la transition, mon espace collectivités, aides territoires, inventaires ATMO...
- Offre d'ingénierie en appui aux projets (action des opérateurs et établissements publics régionaux notamment).
- Accompagnement par les services de l'État en département (préfet et binômes sous-préfets, DDT).
- Intérêt de revues de projets à l'échelle des CRTE et actualisation éventuelle des contrats existants.



23241 - Dicom/COP-Régionales - Pays de Loire /Photos : AdobeStock/ agence Brunet Monié/ J. Jehanin/15 mars 2024



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*